

## **Le « délit grave » de l'ordination des femmes - Le Vatican suscite indignation et peine**

jeudi 2 septembre 2010, par [GERVAIS Lisa-Marie](#) (Date de rédaction antérieure : 17 juillet 2010).

Michele Birch-Conery a été parmi les premières Canadiennes à avoir été ordonnées. Elle avait reçu ce sacrement en 2005 à bord d'un bateau dans les eaux internationales du golfe du Saint-Laurent. Les groupes qui défendent l'ordination des femmes et leurs sympathisants en sont encore à accuser le coup du Vatican qui, en voulant modifier le droit canon pour accélérer la radiation des prêtres coupables de pédophilie, en a profité pour réaffirmer le caractère inadmissible du sacerdoce féminin en le qualifiant de crime grave. Cette modification survient trois jours après que l'Église d'Angleterre eut consenti à sacrer des femmes évêques au terme de houleux débats.

Ainsi, dans un document intitulé Normes sur les délits les plus graves, le Saint-Siège a qualifié l'ordination des femmes de « *délit grave contre la foi* », en laissant croire qu'une telle tentative était aussi lourde de conséquences que la pédophilie et les agressions sexuelles sur les mineurs. À Rome, on s'est défendu d'avoir voulu considérer ces actes comme équivalents.

*« Je suis surprise et peinée. Pas personnellement, mais parce que je sens que c'est une blessure profonde infligée aux gens de Dieu qui souhaiteraient le faire »,* a dit Michele Birch-Conery, parmi les premières Canadiennes à avoir été ordonnées. À l'instar de trois autres femmes ordonnées prêtres et de cinq autres devenues diacres, cette théologienne et poétesse originaire de l'île de Vancouver avait reçu ce sacrement en 2005 à bord d'un bateau dans les eaux internationales du golfe du Saint-Laurent. *« C'est la façon dont [le Vatican] en parle. En termes de gravité, on nous compare aux pédophiles... comme si on était des criminelles. »*

M<sup>me</sup> Birch-Conery, qui continue de servir dans une communauté malgré son excommunication, voit dans le geste du Vatican un retour aux pratiques du temps de l'Inquisition. *« D'après moi, ce sont eux qui blasphèment l'esprit de Dieu en niant notre mouvement au sein de l'Église romaine catholique, a-t-elle soutenu. Ils ne comprennent d'aucune façon la spiritualité au XXI<sup>e</sup> siècle. En continuant de la sorte, ils maintiennent la violence dans l'Église. »*

Par voie de communiqué, le groupe américain Roman Catholic Womenpriests, qui regroupe 100 femmes ordonnées depuis la première cérémonie, en 2002, sur le Danube, s'est aussi indigné. *« Nous suggérons que le Vatican écoute la douleur des victimes des abus du clergé : les religieuses, les femmes prêtres et les laïques, qui sont tout autant des victimes de l'Église que les personnes qui ont subi des agressions sexuelles »,* a-t-il écrit.

### **Excommunication automatique**

Le canon 1024 du Code de droit canonique établit en effet que « *seul un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée* ». L'ordination de femmes au sacerdoce et à l'épiscopat a été définie comme inadmissible depuis toujours et pour toujours par Jean-Paul II dans la lettre apostolique du 22 mai 1994 « *Ordinatio Sacerdotalis* ».

D'ailleurs, toute ordination faite sans mandat du pape est punie par l'excommunication *latae*

*sententiae*, c'est-à-dire immédiate. En ce sens, il ne faut pas se surprendre si le Vatican en a profité pour réaffirmer son message sur le caractère « grave » du sacerdoce des femmes. « *Je ne sais pas pourquoi le Vatican a fait ça. J'avoue que ça m'étonne que l'on mette dans un même texte la condamnation des gestes de pédophilie qu'ont posés des prêtres et d'autres crimes, en particulier celui de l'ordination non légitime des femmes. C'est un peu choquant* », a dit le prêtre Marc Rondeau, du diocèse de Saint-Hyacinthe.

En 1967, à l'Université Angelicum à Rome, l'homme avait soutenu sa thèse de doctorat sur ce que les papes, sur une période de cent ans, avaient dit de la situation des femmes dans le monde. « *Dans la mentalité des Québécois, je ne pense pas que ce soit quelque chose d'acceptable* », a reconnu M<sup>gr</sup> Rondeau qui, dans l'exégèse et les Écritures, ne voit pas d'obstacle à l'ordination des femmes.

M<sup>me</sup> Birch-Conery ne croit toutefois pas que cette mesure sévère découragera les futures femmes prêtres. « *Je ne pense pas qu'on va être marginalisées, car les gens croient à notre place dans l'Église. Ils sont fatigués de cette insanité et de ces politiques du Vatican, a-t-elle noté. Je crois qu'au contraire, on aura encore plus de soutien.* »

**Lisa-Marie Gervais**

---

---

**P.-S.**

\* Paru dans Le Devoir.com :

<http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/292786/le-delit-grave-de-l-ordination-des-femmes-le-vatican-suscite-indignation-et-peine>